



Règlements Loterie Maison Marie-Élisabeth
au profit des opérations de la Maison Marie-Élisabeth
Licence RACJ - No 428809-1

Objectif : amasser des fonds pour financer le bon fonctionnement de la Maison Marie-Élisabeth, afin d'en assurer la pérennité.

Admissibilité : le tirage est ouvert à toute personne de 18 ans et plus. Sont exclus du tirage, les membres du Conseil d'administration de la Maison Marie-Élisabeth ainsi que les propriétaires d'une concession automobile participants comme commanditaire et les membres de leurs familles proches.

Dates et lieux des tirages : le tirage se fera en 2 étapes. Un premier tirage se fera le 16 janvier 2020 à 15 h et déterminera 6 (six) finalistes. Ce pré-tirage se déroulera à la Maison Marie-Élisabeth au 76, 2^e rue Est à Rimouski. Le tirage final, se fera **le vendredi 24 janvier 2020 à 15 h à L'Hôtel Rimouski, 225, boul. René-Lepage Est Rimouski**. Lors de ce tirage final, 5 des 6 finalistes se verront attribuer un prix de 1 000 \$ en argent et 1 des 6 finalistes deviendra le grand gagnant d'un prix d'une valeur de 20 000 \$ tel que décrit plus bas.

Vente de billets : les droits de distribution et de vente de billets sont limités exclusivement aux personnes et aux organismes autorisés par la Maison Marie-Élisabeth. La vente de billets débutera le 1^{er} avril 2019 et se terminera par un tirage au sort qui aura lieu le 16 janvier 2020 à 15 h.

Nombre de billets en circulation et coût du billet : un nombre limité de 6600 billets sont émis pour ce tirage. Le coût du billet est de 20 \$ ou six billets au même nom pour 100 \$. Les billets sont numérotés de 0001 à 6600.

Particularités : les gagnants seront identifiés sur les ondes des radios et des journaux régionaux, sur internet et via différents réseaux sociaux. Ils devront consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatives à ce tirage.

1^{er} prix : Certificat cadeau de 20 000 \$ applicable à l'achat d'un véhicule neuf chez l'un des 12 concessionnaires automobiles de Rimouski. La personne gagnante de ce prix recevra un chèque de 20 000 \$ de la Maison Marie-Élisabeth émis conjointement à son nom et au nom du concessionnaire automobile qu'elle aura choisi.

2^e prix : Un montant de 1 000 \$

3^e prix : Un montant de 1 000 \$

4^e prix : Un montant de 1 000 \$

5^e prix : Un montant de 1 000 \$

6^e prix : Un montant de 1 000 \$

Les personnes gagnantes des seconds prix (2^e au 6^e) recevront un chèque de 1 000 \$ de la Maison Marie-Élisabeth émis à leur nom.

Réclamation des prix : les gagnants auront jusqu'au 30 avril 2020 à 17 h pour réclamer leur prix à la Maison Marie-Élisabeth au 76, 2^e Rue Est Rimouski (QC) G5L 0A6

Le permis de loterie : sera affiché bien en vue à la Maison Marie-Élisabeth ainsi que sur notre site internet. Les personnes qui participent à cette loterie reconnaissent avoir pris connaissance de ces règlements et acceptent de s'y conformer.